

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023 A 20 HEURES 30

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 11 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Landry NKOUKA MILANDOU, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ et Jessica DORLENCOURT.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Céline CHASSIN	pouvoir à	Daniel GIRAUD
Dominique DESMET	pouvoir à	Jacques TANGUY
Alisson ZANI	pouvoir à	Katell LANDIER
Gharib NAJI	pouvoir à	François DAZELLE
Jean-Paul DEMAREZ	pouvoir à	Jean-François DEMAREZ
Fatiha YAHIAOUI	pouvoir à	Nicole MARTIN
Michèle FOUBERT	pouvoir à	Jessica DORLENCOURT
Louis-Armand VIREY	pouvoir à	Grégory SANCHEZ

Etaient absents :

Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Maeva CRUZ

ORDRE DU JOUR

016 - Budget primitif 2023

017 - Reprise anticipée des résultats

018 - Mise à jour des AP/Conseil des Prud'hommes

019 - Vote des taux de fiscalité

020 - Étalement sur plusieurs exercices des charges d'assurances pour « dommage ouvrage »

021 - Adoption du régime budgétaire dérogatoire des provisions (opération d'ordre budgétaire et non semi-budgétaire)

022 - Avenant de transfert du marché public portant sur la fourniture, l'installation, la pose et la maintenance de mobilier urbain à vocation publicitaire

023 - Projet de plan partenarial de gestion de logement social et d'information des demandeurs élaboré par la C.U. GPSEO

La séance est ouverte à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, maire d'Achères.

Marc HONORÉ

Bonsoir à tous. Merci d'être présents. Bonsoir à ceux qui nous suivent sur les réseaux.

Conseil municipal ce soir, qui va être consacré essentiellement à des points budgétaires. Avant, on va passer à l'appel. Maeva, si tu veux faire l'appel.

Il est procédé à l'appel.

Merci.

On va pouvoir entamer ce Conseil municipal. Il n'y aura pas de délibération pour approuver le précédent Conseil municipal parce qu'il n'y a pas eu assez de délais. Nous n'avons pas eu le retour également de la mise en forme du Conseil municipal précédent. On fera les deux, je pense, en même temps le prochain coup.

Je vais vous demander si vous avez des questions sur les décisions que j'ai prises depuis le précédent Conseil municipal. Non ? Tout est clair pour tout le monde ? C'est bien, c'est une bonne chose.

Sur la liste des marchés, je n'en ai signé aucun depuis le précédent Conseil.

On va pouvoir se lancer dans le budget, avec le budget primitif 2023. Le rapporteur, sans surprise, sera François DAZELLE.

François, à toi.

016 – Budget primitif 2023

François DAZELLE

Bonsoir. Conseil municipal, ce soir, avec le vote du budget primitif 2023 et la reprise des résultats 2022.

Je vous rappelle que nous avons eu le rapport d'orientation budgétaire et le débat d'orientation budgétaire le 21 mars dernier. Aujourd'hui, on va normalement entériner le budget 2023 avec reprise des résultats 2022.

Une situation avant de présenter les éléments budgétaires pour 2023. Le contexte à fin 2022, à savoir le résultat — aujourd'hui, on ne vote pas le compte administratif et le compte de gestion, donc le réalisé définitif, on va dire —, mais forcément, les résultats sont aujourd'hui connus et donc on les reprend. Voilà la situation à fin 2022. On arrive — ce sont les chiffres que l'on vous avait présentés lors du ROB, il y a environ un peu plus de quinze jours —, on dégage au total, sur la section de fonctionnement, j'y reviendrai plus en détail après, 1 900 000 d'excédents de fonctionnement à fin 2022 et on dégage un excédent d'investissement de 1 million à fin 2022 en section d'investissement.

Voilà la situation fin 2022, avec un résultat antérieur, de l'année passée, qui était de 1,4 million et 1,9 million d'excédent de fonctionnement dégage cette année.

Toujours une situation à fin 2022. C'était un graphe qu'on avait présenté, mais il est toujours intéressant de remarquer un certain nombre de choses où on se situe à la fois dans le temps depuis 2014 et par rapport à d'autres collectivités, on va dire, de même strate.

Vous voyez ce qu'il y a eu sur les dépenses de gestion, c'est-à-dire les dépenses classiques de fonctionnement, dépenses de personnel et autres ; ce qui fait la gestion quotidienne de la collectivité. On a en histogramme bleu les dépenses de gestion en euros par habitant depuis 2014 pour Achères. On voit qu'on a une situation à fin 2022 où l'on est à 1 271 euros par habitant. On voit que les

moyennes sont légèrement supérieures à ce qu'on arrive à faire aujourd'hui et surtout après deux années, on va dire, liées à la Covid 2020-2021, où forcément les dépenses de fonctionnement ont été globalement en diminution, on arrive au dernier exercice qui est révélateur de 2019 — on était à près de 1 300 euros —, on arrive malgré tout à tenir un niveau de dépenses qui reste *flat* par rapport à 2019, mais surtout qui était en diminution, j'y reviendrai un peu plus tard, depuis 2014, puisque c'était un de nos objectifs de diminution des dépenses de gestion.

Sur les recettes, puisque le corollaire, ce sont les recettes de fonctionnement, elles progressent par rapport à 2022, on y reviendra du fait de la progression des recettes fiscales, bien évidemment fortement. Vous voyez globalement la situation, on est à 1 400 et quelques euros par habitant en 2022. Les autres villes, des autres strates, ont globalement des recettes de gestion structurellement plus élevées qu'Achères. Là aussi, un élément aussi de contexte à appréhender, les recettes de fonctionnement ont progressé, mais elles restent globalement inférieures à la moyenne des villes de même strate, que ce soit au niveau départemental, régional ou même national.

Sur ces recettes justement de gestion, il y a les recettes fiscales. Vous voyez là l'évolution depuis 2018, avec là aussi toujours la référence nationale, départementale, régionale. On voit que l'on est arrivé à 950 euros. Le passage s'explique par l'augmentation de la fiscalité entre 2020 et 2021, en termes de progression, mais là aussi, on est à un niveau qui a progressé en effet, mais qui est globalement inférieur à la moyenne des mêmes strates dans d'autres types de collectivités. On est à plus de 1 000 euros en moyenne, voire presque 1 200 euros pour les moyennes au niveau régional, en Ile de France. L'imposition a augmenté, mais structurellement, on est globalement plutôt dans la partie basse. Là aussi, c'est un élément de contexte aussi pour à la fois comprendre — je n'y reviens pas — les choix qui ont été faits en 2022 et pour voir aussi que l'on situe à un niveau enfin assez en dessous de la moyenne générale.

L'autre point et la conséquence de ces deux éléments-là, c'est l'évolution de notre capacité d'autofinancement. J'en parle assez souvent, mais c'est en même temps un peu le nerf de la guerre quand même pour financer un certain nombre de projets sur la ville et d'investissements. Vous voyez ce que l'on appelle la CAF nette. Je rappelle que c'est la différence, vous enlevez les recettes de fonctionnement réel moins les dépenses de fonctionnement réelles. Vous enlevez le remboursement au capital de la dette et vous avez ce qu'il vous reste quelque part en net, justement pour financer les investissements.

En moyenne, vous voyez, on est parti de 2013, CA c'est le réalisé, c'est l'exécuté réel entre 2013 et aujourd'hui 2022. On avait une situation qui était à moins 3 millions. On avait neutralisé à l'époque les recettes exceptionnelles de portage qui augmentaient, on va dire, les choses, mais structurellement, la situation de la Ville a été très problématique. Vous voyez que la progression est là, ça prend du temps aussi, parce que comme je le dis souvent, restructurer ou même déstructurer le budget de la Ville, ça prend du temps. On arrive forcément à une progression qui arrive aujourd'hui à un peu plus de 1,100 million de CAF nette à fin 2022. Vous voyez la progression. Là aussi, l'évolution est positive. Néanmoins, la CAF nette aussi par habitant, en moyenne, est à plus de 200 euros et, à la fin de l'année 2022, on a dégagé 53 euros. Là aussi, la CAF nette par habitant a progressé ; c'était essentiel pour aujourd'hui et pour la suite, on y reviendra aussi. Néanmoins, cela reste aussi à un niveau encore un peu faible, si je puis dire, globalement par rapport aux autres collectivités.

Ça, c'était l'année 2022 et notre situation à fin 2022.

Forcément, le budget 2023 reprend ce qu'on avait vu lors du rapport et du débat d'orientation budgétaire, à savoir :

- poursuivre nos efforts de réduction et de redéploiement des dépenses de fonctionnement ;
- optimiser aussi les recettes, et le niveau de recettes de fonctionnement, et d'investissement, on y reviendra ;
- doter la commune d'une capacité d'autofinancement ; on vient d'en parler. Une capacité d'autofinancement nette pour investir et pour financer ces investissements sur ses fonds propres ;
- piloter la dette, là aussi, j'en ai parlé. On a une évolution de dette qui, au final, entre 2014 et 2026, quand on aura atteint ce que j'avais présenté dans le cadre d'une PPI, du programme pluriannuel d'investissement et de la prospective, on aura une diminution quand même de

l'encours de la dette de 5 millions entre 2014 et 2026. On pilote et on sait où on va au niveau de la dette et du financement, chaque année, des investissements ;

- enfin, c'est aussi l'objectif qu'on a et qu'on a déjà mis en musique, d'autant plus cette année, maintenir un haut niveau d'investissement. Vous allez voir, c'est plus de 13 millions cette année de dépenses d'équipement, sur la Ville, au budget 2023.

Un point sur l'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement à partir de 2023.

Vous voyez la colonne qui apparaît, BP 2023, on a repris le réalisé. Ce sont les recettes de fonctionnement. On parle des recettes, du niveau de recettes.

On voit qu'on a une progression assez conséquente entre le CA 2021 à 28,1 (*millions d'euros*) et le CA 2022 ; c'est notamment la progression liée aux recettes fiscales qui ont progressé. En 2023, on y reviendra, on a aussi une progression, bien évidemment, qui est moindre, mais qui est principalement due aussi à l'évolution des bases de revalorisation et un certain nombre aussi de dotations qui progressent là-dessus. On a été aussi globalement plutôt prudents dans les recettes, vous voyez, ce n'est pas non plus un niveau de recettes, on l'a vu tout à l'heure en termes de moyenne et de strates, démentiel.

Sur ces recettes, il est important de noter quelques évolutions qui sont marquantes aussi. Elles sont importantes puisqu'elles vont aussi avoir pour conséquence le niveau, vous allez voir tout à l'heure, de CAF que l'on a.

Je vais commencer par la partie droite sur ce sujet-là, à savoir les produits des services. Ce sont principalement les participations des familles à tout ce qui est restauration périscolaire, petite enfance et ainsi de suite. Vous avez le BP 2022 de l'année dernière, vous avez le réalisé ici en orange et vous avez donc la proposition du budget 2023. Nous sommes plutôt en diminution, à 2,2 millions par rapport à ce qui a été inscrit de 2,5 millions et même un petit peu en dessous du réalisé réel de 2022 qui était à 2,3 millions. On a été prudent.

Il y a plusieurs explications.

Pendant le ROB, on avait indiqué qu'il y a un certain nombre de dépenses liées au CCAS et des dépenses de personnel qui étaient supportées sur le budget Ville et qui étaient donc refacturées au CCAS. Il y avait, en gros, au départ, 250 000 euros. Il y a une bonne partie, un peu plus de 100 000 euros, qui est passée sur le CCAS. Mécaniquement, on a déjà des recettes qui diminuent de 100 000 euros.

Après, l'autre gros poste et l'évolution, c'est sur les participations familiales où là, on a été aussi assez prudents. Prudents parce que d'une part, on a observé que les pratiques depuis deux ans, et ça, c'est lié aussi à la Covid et à la mise en place du télétravail, les familles gèrent un petit peu différemment la présence des enfants dans les écoles ou en restauration scolaire, notamment en périscolaire. On a observé plutôt un tassement, on va dire, sur l'exercice 2022. La prévision budgétaire 2023 reste un peu au même niveau, donc prudence. Il y a une petite dynamique plutôt sur la partie crèche-petite enfance où là, on a constaté qu'il y avait plutôt une progression qui, de ce fait, vient aussi impacter les participations CAF parce que plus on a de participation directe des familles, moins on perçoit de la CAF, la Caisse d'allocations familiales, qui participe aux subventions des structures de petite enfance. Là aussi, on a plutôt diminué la participation CAF et tempéré, on va dire, un peu l'augmentation sur les participations familiales.

Voilà un élément de contexte qui tient compte aussi d'une réalité 2022 où on a un exercice 2022 qui est le premier vrai exercice, quasiment, en post-Covid par rapport à 2020-2021.

Sur les autres évolutions, il y a un point aussi important, tout ce qui est fonds de solidarité et autres taxes. On a notamment dans ces recettes-là tout ce qui est lié aux droits de mutation qui sont perçus. On a plutôt une année 2022, on va dire, en progression assez forte, parce qu'on flirte en gros avec quasiment 900 000 à un million de recettes sur les droits de mutation en 2022. Là aussi, c'est une recette assez chaotique d'un exercice sur l'autre, assez soumis forcément aux crises qu'il peut y avoir globalement. Du coup, là aussi, on a été plutôt prudents dans l'inscription 2023, certes en mettant une légère progression, mais en étant plutôt en deçà — on a une progression entre le BP 2022 à

3,6 millions et le BP 2020 à 3,7 millions — et un petit peu en retrait par rapport à l'exécuté 2023, mais là aussi, on verra comment l'exercice 2023 se comporte. Là aussi, c'était une précaution à prendre dans le cadre de l'équilibre budgétaire.

Bien évidemment, un focus sur le produit de la fiscalité. Un petit rappel sur les bases, puisque, aujourd'hui, je rappelle, on n'a que le foncier bâti, maintenant dans les communes, et le foncier non bâti, mais c'est assez dérisoire, et puis, on verra qu'on a à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. En gros, le principal produit, quasiment le seul produit fiscal aujourd'hui qui reste à disposition des communes, c'est le foncier bâti.

Là, on a rappelé le volume des bases globales. On avait 26 millions de bases en 2022, on en a 28,5. Pourquoi ces bases progressent ? Pour deux raisons, c'est important aussi à l'avoir en tête :

- il y a une progression mécanique des bases physiques, c'est-à-dire que les bases augmentent. Il y a un certain nombre de logements qui ont été livrés, qui se mettent en place. On a une augmentation physique à un peu plus de 3 %. 3 % d'augmentation, cela progresse. Le nombre de logements augmente donc forcément, la taxe qui s'applique sur ces logements bénéficie à la commune ;
- et il y a une actualisation très importante de +7 %, décidée en loi de finances par l'État, à l'Assemblée nationale, votée, qui revalorise les bases forfaitaires. La revalorisation mécanique, chaque année, décidée par l'État via la loi de finances, cette année, comme c'est indexé sur l'inflation n-1 versus n-2, a une progression qui est record puisque c'était 3,4 l'année dernière ; c'était, je crois, 0,8 ou 0,9 l'année encore d'avant. Aujourd'hui, on est à 7,1 % d'augmentation.

Mécaniquement, là aussi, quand vous ajoutez ces deux éléments, on a une progression du produit en tant que tel par rapport à 2022. On passe de 9,4 millions à 10,3, donc 900 000 euros de plus de produits.

En parallèle, comme vous le savez, la taxe d'habitation sur les résidences principales est définitivement supprimée cette année. Il n'y aura plus du tout en 2023. Elle était déjà compensée aux collectivités. Elle continue d'être compensée. Là aussi, comme on a plus de logements qui sont là, on a une compensation un peu plus importante. Néanmoins, je précise, je l'avais précisé quand j'avais fait le ROB, bien évidemment, la compensation n'est pas au niveau de la perte réelle de taxe d'habitation et de produits. Si on avait gardé la taxe d'habitation avec le taux qu'on avait, on aurait eu un produit en moyenne, à peu près, entre 400 et 600 000 euros, sûrement supérieur à ce qu'on perçoit aujourd'hui via les allocations compensatrices de taxe d'habitation. Là aussi, on est, quelque part, perdants dans ces éléments-là.

Sur les dépenses de fonctionnement

Point important, vous avez ici l'évolution des dépenses de fonctionnement depuis 2013. On avait quand même réussi à diminuer de presque 1,3 million les dépenses de fonctionnement globales. On a une progression, et j'y reviendrai, entre le BP et le CA 2022 et le BP 2023, on le verra, une augmentation impactée à la fois par des choses extérieures et quasiment que des éléments extérieurs, que ce soit par l'Etat ou par la crise énergétique, qui nous impacte très directement à ce niveau-là. On avait une réalité à diminuer et à maîtriser nos dépenses de fonctionnement. Le contexte aujourd'hui est forcément un petit peu plus compliqué. J'y reviens justement juste après. Ces dépenses de fonctionnement, on arrive globalement à les maîtriser.

Forcément, je l'avais aussi évoquée : une inflation record. Vous savez que, sur un certain nombre de postes, notamment de prestations auprès de nos entreprises, elles-mêmes répercutent en fait les évolutions de l'inflation. Même si nos marchés et les publics sont encadrés, l'État a souhaité indiquer aux collectivités locales d'être plutôt, on va dire, tolérantes sur les évolutions de prix qui sont mentionnées dans les différents marchés. Par exemple sur le coût des repas et de la restauration, +10 %, c'est déjà au moins 100 000 euros de plus ; déjà pour la première ligne, au moins de 100 000 euros de plus de dépenses de fonctionnement.

L'augmentation du coût de l'énergie

On est entre 60 et 70 % d'augmentation du coût de l'énergie entre l'électricité et le gaz, entre 2022 et 2023. C'est plus 600 000 euros. Il faut l'avoir en tête.

On bénéficie, je l'avais dit aussi, d'un dispositif de l'État qui est l'amortisseur électricité qui, via le Syndicat intercommunal de l'énergie des Yvelines, le SEY, nous permet d'avoir une augmentation un peu moins, si je puis dire, pire. On bénéficie de cette augmentation limitée. Néanmoins, gaz et électricité, c'est entre plus 60 et plus 70 %, c'est 600 000 euros d'augmentation à avoir en tête entre 2022 et 2023.

L'augmentation du point d'indice des fonctionnaires et la revalorisation du SMIC

Je vous rappelle le point d'indice des fonctionnaires, c'était le 1^{er} juillet 2022, donc c'est année pleine, cette année. La revalorisation du SMIC avait été aussi décidée, mais elle s'applique aussi. En gros, c'est presque 800 000 euros au total des deux. Il faut l'avoir aussi en tête, en année pleine.

Là aussi, quand vous prenez 100 000 euros, 600 000, 800 000 euros, voilà les contraintes très extérieures, qui touchent directement le budget de notre collectivité, en dépenses de fonctionnement.

En parallèle, on l'a déjà fait et on continuera d'optimiser l'ensemble des dépenses de fonctionnement à hauteur de ce qu'on peut mener. On poursuivra nos études sur tout ce qui est réduction de location. On a quand même un parc, aujourd'hui, de bâtiments communaux dont on est propriétaires et qu'on essaie aussi de mutualiser, de valoriser et d'utiliser au mieux. Là, on est aussi en train de regarder un certain nombre de sujets qui nous feraient sortir d'un certain nombre de locations pour essayer de se concentrer sur notre patrimoine dont on est propriétaire. On ne s'interdit pas aussi toutes les réflexions sur les modes de gestion de service public. Là aussi, il faut le regarder au cas par cas, de manière pragmatique, voir si c'est intéressant ou pas, de faire évoluer les modes de gestion dans un certain nombre de domaines.

L'objectif, c'est à la fois d'intégrer ces contraintes extérieures très fortes, qui pèsent sur le budget de fonctionnement, cette année, et en même temps, d'essayer d'optimiser et de diminuer l'impact sur notre budget de fonctionnement tout en préservant un service de qualité qui doit continuer de s'effectuer et que l'on doit bien évidemment à l'ensemble de nos Achérois.

Les charges à caractère général

Vous avez l'explication. Charges à caractère général, c'est là où s'appliquent les deux principaux points que l'on a vus tout à l'heure :

- la restauration (revalorisation du marché)
- la partie fluide.

C'est 8 % d'augmentation, on passe de 6,2 millions en budget ; vous voyez qu'en réalisé, on passe de 5,9 millions à 6,7 millions. Ce sont les 100 000 euros plus les 600 000, ça fait 700 000 euros en arrondi. Cela fait quand même plus de 700 000 euros sur les charges à caractère général qui augmentent entre 2022 et 2023. On avait fait un certain nombre d'économies quand même. On remonte quand même le gap d'un million et demi qui avait été diminué entre 2013 et 2019. Aujourd'hui, forcément, la situation est plus compliquée, mais on essaie au mieux de la maîtriser.

Sur les dépenses de personnel

Là aussi, je l'ai évoqué, intéressant. Vous voyez les 800 000 euros, partie grisée. Mesures gouvernementales, c'est 800 000, c'est le SMIC plus la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires. C'est l'impact direct, 800 000 euros, dans la construction du budget 2023 de ces contraintes extérieures qu'il faut intégrer. Il faut essayer d'aménager. Après, il y a un certain nombre d'outils. On refait un petit peu l'historique, depuis 2013, de la composition du budget de la masse salariale et des dépenses de personnel, avec un budget, globalement, qui avait plutôt diminué. On arrivait à tourner autour des 18 millions -18,5 millions. Aujourd'hui, avec l'ensemble des contraintes qui pèsent et aussi avec un certain nombre d'activités qu'il faut arriver à mener sur l'ensemble de nos services, on arrive globalement, et c'est l'objectif qu'on essaie de tenir avec Jean-François et Monsieur le Maire là-dessus, sur cette enveloppe-là, à 18,9 millions d'euros pour cette année. Sur

18,9 millions, on a déjà 800 000 euros quasiment d'imposés. Il y a un travail aussi de fond pour maîtriser et pour arriver à garder cette enveloppe-là.

Un point sur les évolutions des subventions

C'est aussi un domaine important dans la politique communale et dans le budget de la ville. C'est une enveloppe de l'ensemble des subventions versées aux associations qui est à 315 000 euros dédiés aux associations de la ville.

On reconduit en 2023 le système qu'on avait initié en 2021, notamment pour les associations sportives, avec une double détente :

- une partie de fonctionnement par adhérent pour assurer le fonctionnement classique et récurrent des associations sportives, avec 45 euros par adhérent ;
- une deuxième enveloppe fléchée sur les nouveaux projets, qu'on peut justement affecter en fonction des thématiques que l'on souhaite mettre en avant ou que les associations peuvent porter : handicap, sport féminin, sport de haut niveau, manifestation exceptionnelle.

On a un certain nombre de sujets qui se proposent à nous et qu'on essaie d'anticiper.

Un point d'information sur les subventions aux associations

Je ne l'ai pas indiqué là, mais je souhaite vous le dire. Par exemple, sur les associations sportives, aujourd'hui, c'est plus de 3 500 adhérents au total. Vous prenez le Cloca, on est à 2 000 ; vous prenez le CSA, on doit être 500 ou 600 ; la LGA à 500 ; vous prenez le boxing, on est à 300. En gros, c'est la partie sportive.

Juste pour se mettre en situation de comprendre les enjeux et finalement, le maillage qui est quand même derrière, c'est quand même 3 500 adhérents directs et donc bien d'autres familles qui sont concernées. Il est important de pouvoir les soutenir.

Sur les associations culturelles, le CCA, on n'est pas loin de 600 adhérents ; le cinéma Pandora, que tout le monde connaît, on est à 60 000 entrées, l'année dernière — on était à 80 000 en année plus classique en 2019. Cela progresse d'ailleurs sur le début de l'année 2023.

Il y a un monde associatif qui rayonne et qui est important. C'était aussi important de le soutenir financièrement et de manière régulière et tout au long de l'année, puisque l'on a des réunions très fréquentes avec l'ensemble des associations pour les aider.

Des subventions versées, donc plus importantes au CCAS. Je l'avais évoqué au moment du ROB, puisque tout à l'heure, je vous ai indiqué qu'il y a des dépenses de personnel, autrefois supportées par le budget de la Ville, qui sont maintenant supportées directement par le budget du CCAS. Le CCAS n'a bien évidemment pas les moyens intrinsèques de supporter ces dépenses. Cela passe par aussi une aide sur la subvention de la ville, versée par la ville, au CCAS. Je rappelle que le CCAS, il y a aussi le budget annexe Pompidou. On parlera aussi puisqu'on fait un certain nombre d'efforts en termes d'investissement sur le budget annexe, en 2023. Voilà sur ces éléments-là.

Et puis on maintient aussi les 20 000 euros pour les coopératives scolaires sur lesquelles on a délibéré. Et le Sax sur lequel on réduit la subvention de 30 000 euros. Elle était à 641, elle passe à 611 cette année. En termes de budget, ça a déjà été voté pour le Sax.

Un point important, la capacité d'autofinancement

C'est une slide habituelle, mais c'est important aussi de le préciser pour tout le monde, ceux qui nous regardent aussi, sur la nécessité de dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour financer nos investissements. Je rappellerai juste que les modes de financement de nos investissements et les produits de cession dont on verra d'ailleurs, les parties sont inscrites aussi, cette année, au budget. Elles sont forcément non pérennes et elles ne sont pas renouvelables comme ça *ad vitam æternam*.

Les emprunts, on a vu qu'on emprunte. C'est assez logique. Simplement, il faut aussi avoir la capacité de les rembourser dans le temps. Il est important d'avoir suffisamment les moyens de les rembourser. On empruntera chaque année. Comme je l'ai dit, sur la durée, on sera désendetté de 5 millions entre 2013 et 2026 dans la tendance.

Après, il y a tout un tas aussi de subventions. On verra que l'on a des petites subventions d'investissement de la Région, du département et d'autres financeurs, bien évidemment. Tout cela fait que l'on a un certain nombre de subventions d'investissement. Néanmoins, il faut nécessairement avoir les moyens en propre de financer ces investissements. C'est tout le travail qu'on a fait de 2013 jusqu'à 2022, vous le voyez ici, et de 2023 à 2026.

J'ai remis cette slide juste pour vous situer la tendance, vous l'aviez vue, mais c'est surtout ça qui est intéressant. Au BP 2023, malgré les efforts de gestion dépenses, malgré les recettes fiscales supplémentaires, on ne dégage qu'un peu moins de 200 000 euros de CAF nette par rapport aux contraintes que vous avez vues tout à l'heure, notamment sur les dépenses de fonctionnement. La réflexion, c'est de se dire que l'argent sert aussi à financer les investissements, mais entre guillemets, il n'y en a pas trop, puisqu'on ne dégage que 184 000. Justement, la tendance jusqu'à 2026, on arrive à fin 2026 à dégager 1,7 million de CAF nette. Ça devient plus intéressant pour financer sur ces fonds propres.

La situation est encore fragile, on ne dégage que 184 000 euros de CAF nette pour financer nos investissements. Je tenais à préciser ces éléments. C'est important par rapport aussi au discours que l'on a ou que l'on entend des fois sur notre capacité à dire : « Il faut augmenter ; il faut diminuer. » Finalement, on a 184 000 euros cette année pour financer nos investissements, quand on a remboursé le capital de l'emprunt.

Le haut niveau d'investissement, je l'ai indiqué, ce sont 13 millions hors reste à réaliser, 13 millions de dépenses d'équipement cette année ; des produits de cession, je l'ai évoqué à hauteur de 2,8 millions, principalement, 1,8 million sur HAROPA Ports de Paris, puisque l'on entame les premières phases de cession en termes financiers des terrains nécessaires après à la construction du Port. On prévoit donc un nouvel emprunt à hauteur de 1,100 million en recettes. On emprunte 1,100 avec une hypothèse de taux fixe à 3,80 sur 15 ans.

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'en moyenne, notre dette, aujourd'hui, aux trois quarts, c'est du taux fixe et le taux moyen est à 2 %. On maîtrise plutôt bien les choses, c'est plutôt rassurant. Là, on fait un nouvel emprunt, et dans le même temps, on va rembourser 1,7 million, donc on se désendette. Mais comme je l'avais indiqué, on avait emprunté l'année dernière 4,5 millions. Néanmoins, jusqu'à 2026, on continuera de se désendetter par rapport à ce qu'on avait prévu.

Des subventions aussi, des subventions d'investissement, comme je l'ai évoqué, régions, départements, FEDER, Etat, qui participent au financement de nos dépenses d'investissement. Aujourd'hui, elles sont valorisées à un peu moins de 6 millions d'euros sur l'année 2023.

Un point important, les dépenses d'investissement, c'est notre priorité.

Sur les 13 millions, il y a forcément des éléments marquants, je l'avais indiqué. Il y a quasiment trois gros projets qui se terminent budgétairement en 2023 ; je dis bien budgétairement.

- L'école

On est un peu plus de 5 millions — 5,3 millions - 5,4 millions — cette année de dépenses d'équipement.

On poursuit sur la partie scolaire, tout ce qui est notre plan de rénovation régulier des bâtiments scolaires, en plus de l'école. Je vous rappelle que ce sont les 1,8 million jusqu'à 2026, avec en gros 400 000 euros chaque année, à partir de cette année ; on avait mis 200 000 euros l'année dernière.

Nous poursuivons tout ce qui est modernisation de nos outils informatiques dans les écoles. Après les TNI et les VPI. On développe et on continue de développer, dans les écoles, l'ensemble de ces outils

informatiques. On renouvelle aussi le mobilier scolaire de manière assez importante, plus de 70 000 euros cette année, en 2023, qui est prévu pour le renouvellement du mobilier scolaire.

- Le sport et la jeunesse

Il y a des achats de divers équipements prévus dans nos différentes structures sportives.

Le passage aussi au LED est également prévu. Il y a quelques gymnases, je crois, Coubertin, qui manquent en passage en LED. On va continuer bien évidemment à le faire.

On prévoit cette année de tenter de rénover, de refaire un terrain extérieur de basket, parce qu'on considère aussi qu'il faut initier ces terrains de *street basket*, qu'on puisse les rénover et les tester.

On prévoit aussi tout ce qui est achats mobiliers pour la Maison des jeunes, prévus aussi en 2023. Il y avait déjà eu une enveloppe en 2022, on continue cet investissement-là.

- Développement durable et qualité de vie

Là aussi, des demandes modestes mais importantes, notamment pour le Conservatoire à rayonnement communal, le CRC, et la bibliothèque. Il y a un certain nombre à la fois de renouvellements d'instruments de musique et aussi d'œuvres d'art à la bibliothèque. On a mis un petit budget. Il y avait aussi une demande par rapport aussi à l'investissement sur ces deux structures. Cela nous paraît aussi important de soutenir et d'encourager ces dépenses d'investissement.

Modernisation des outils informatiques et logiciels. On poursuit notre transfert un peu de technologie et de sécurisation de notre technologie sur la partie SI. On continue aussi d'investir cette année.

Le parc des Marmousets, on en a également parlé. Il n'a pas pu se réaliser en 2022. Aujourd'hui, nous avons mis l'intégralité du projet en 2023. Nous avons déjà une subvention de la Région. On est en attente, on l'espère, d'avoir une subvention FEDER et même d'avoir le fonds vert pour lequel j'avais parlé. On a proposé un dossier également qui fait qu'on aura une opération très fortement subventionnée, au moins 70 % du hors taxes et quand vous rajoutez le FCTVA, on doit bien arriver à pas loin de 80 % d'une opération financée entre les subventions et le fonds de compensation de la TVA.

Enfin, la suite aussi, construction du CTM. Quand je dis qu'il y a trois opérations qui se quasi-terminent budgétairement en 2023, le CTM en fait partie.

Il y aura encore aujourd'hui dans le PPI que nous avons présenté, au moment du ROB — il y a un peu plus de 15 jours — j'avais indiqué qu'il y avait une dépense aussi pour terminer l'opération budgétaire du CTM d'un million en 2024.

Voilà les grandes opérations et les principales opérations.

Je vais passer un peu vite, mais c'est important, tout ce qui est lié à la parentalité, la petite enfance, réussite éducative, jeunesse. On l'avait indiqué au moment du ROB, bien évidemment, on le traduit en termes budgétaires :

- le PEDT qui structure toute notre activité, toute la chaîne, on va dire, du suivi des enfants et aussi des parents, avec la Maison des parents qui se créent.
- Beaucoup d'accompagnement :
 - poursuite du soutien scolaire,
 - le développement aussi du numérique à l'école,
 - l'accompagnement culturel aussi que proposent le Sax et le Pandora avec l'ensemble des écoles.

D'autres associations y contribuent également. On avait mis en place — d'ailleurs elles bénéficient d'une subvention — Extatique et Orionis, des associations qui participent aussi à un certain nombre de projets sur la ville, notamment avec les écoles.

- Tout ce qui est temps parents-enfants également : Printemps des Poètes qu'on a eu il y a quelque temps.

Il y a un certain nombre d'autres accompagnements qui vont se poursuivre et s'amplifier sur l'année 2023.

- Points importants

Les berceaux de la crèche Tipitwo, sur la partie Petite Arche : on les avait contractés en septembre l'année dernière. Forcément, ils s'appliquent en année pleine, donc budgétairement, ils ont une conséquence. Ce sont dix berceaux en termes de disponibilité supplémentaire.

L'ouverture de la Maison des parents sur les sujets d'autres parentalités. J'en avais également parlé.

L'activité aussi de la Maison des jeunes qui propose de manière très régulière et dynamique un certain nombre d'activités. Tout ça, la ville va continuer de l'encourager.

Le BIJ aussi, qui fait un travail important, sur un certain nombre de sujets, également en lien souvent avec l'espace emploi

Le maintien des activités aussi en été, c'est un point important, entre la fête de l'été, début juillet, les Happy Parvis du Sax et tout ce qui est quartiers d'été, puisqu'on finit fin août, à la Plaine de l'enfance.

Il y a un certain nombre d'animations que l'on finance cette année et que l'on continue de mettre.

J'ai aussi précisé un certain nombre d'actions en faveur de la transition écologique.

Le parc des Marmousets : vous l'avez compris, c'est un marqueur important que l'on espère réaliser cette année.

On a mis également une enveloppe de 80 000 euros en investissement, suite à l'audit énergétique dont on a ici assez de nombreuses fois parlé. Nous essayons de faire un certain nombre d'investissements, cette année, pour diminuer les dépenses et la consommation énergétique. Modestement, on va essayer de mettre une enveloppe, chaque année, pour essayer de faire un certain nombre de travaux pour diminuer la consommation énergétique de nos bâtiments.

Le renforcement des liens avec les associations. On a maintenant un point d'entrée unique avec les associations avec une nouvelle organisation. J'en avais parlé au ROB. On essaye aussi de diversifier les lieux d'exposition et la ville a plutôt un patrimoine intéressant qu'il faut encore valoriser. On va le faire.

Je l'ai indiqué tout à l'heure, la poursuite du soutien du financement apporté au Centre communal d'action sociale, le CCAS, en fonctionnement et en investissement de manière importante sur la résidence Pompidou. Cette année, il va y avoir la réfection complète du SSI système de sécurité incendie, qui va se mettre en place. On va aussi préfinancer cette année, puisque c'était dans le programme pluriannuel d'investissement, le projet de rénovation après, de la façade et de l'isolation de Pompidou, qui devrait avoir lieu à partir de 2024.

Enfin, un point important sur la sécurité des Achérois, avec l'idée de pérenniser le niveau des effectifs de police municipale ; également 14 caméras déjà installées, dont six en vidéo-verbalisation de manière assez récente, depuis mi-mars.

Voilà le résumé très très résumé de la section de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2023. Vous voyez que le résultat tout à l'heure, les 1,9 million d'excédents de fonctionnement à fin 2022, se retrouvent dans le budget 2023 ; 1,9 million d'euros, c'est la partie orange à droite. Vous avez au total, un certain nombre de dépenses réelles d'un peu moins de 30 millions.

On dégage, on va dire, un virement de section d'investissement. Ces dépenses non réalisées par rapport au niveau de recettes permettent de dégager 1,4 million, que vous retrouvez d'ailleurs ici en recettes d'investissement et qui viennent donc participer au financement des dépenses réelles d'investissement, nos fameux 13 millions de dépenses d'équipement prévues pour cette année.

En conclusion, le fil rouge qui est le même, bien évidemment, que le ROB :

- un plan d'investissement ambitieux, qu'il faut continuer de mettre en place pour améliorer le cadre de vie des Achérois ;
- poursuivre nos maîtrises de dépenses de fonctionnement, en vue là aussi toujours de financer de l'investissement ;
- maintenir des services public de qualité ;
- retrouver — c'est le travail qui est mené depuis un certain nombre d'années et que l'on va continuer — des marges de manœuvre pour là aussi préparer notre avenir et préparer nos investissements de demain ;
- doter la commune d'une capacité à investir sur ses propres fonds. Dégager suffisamment de fonds propres à elle pour financer et limiter le recours à l'emprunt.

L'emprunt est nécessaire pour équilibrer notre budget, mais à raison et tout cela est maîtrisé et piloté. C'était un point important aussi dans notre politique municipale.

Voilà, je vous remercie pour votre attention.

Je veux remercier particulièrement l'ensemble des collègues ici présents qui, depuis quelques mois, travaillent de manière importante sur le budget. Ce n'est pas toujours évident. Nous avons fait quelques allers-retours, nombreux et variés. Merci en tout cas à eux pour leur patience et leur contribution.

Merci également aux services financiers, précieux, on va dire, très précieux dans la manière dont il faut conduire l'élaboration du budget et dans le suivi de l'exécution. Une fois qu'on a voté le budget, il faut l'exécuter, il faut en suivre l'exécution.

Merci bien évidemment à la Direction générale aussi qui, sous sa coupe, vérifie, sur l'ensemble des périmètres, que cette action et que ce budget puisse s'exécuter dans de bonnes conditions.

Je tenais à remercier à la fois tous les fonctionnaires et les élus qui ont participé à l'élaboration de ce budget. Merci à vous.

Marc HONORÉ

Merci François de cette présentation qui ne souffre pas d'à peu près, qui est d'une précision à toute épreuve, comme le ROB d'ailleurs.

Merci aussi — je dois le dire moi-même aussi — aux services, aux collègues qui ont œuvré. Cela n'a pas été facile. C'est de plus en plus compliqué à ajuster, ce budget.

Voilà maintenant, comme le disait François, on va maintenir l'exécution, donc il va falloir le suivre comme le lait sur le feu.

Est-ce qu'il y a des questions à poser, des remarques, des interrogations ou pas ?

Grégory SANCHEZ

Bonjour à toutes et tous.

Merci pour tous les documents, ça permet au moins de regarder dans le détail et de poser des questions.

Depuis la parution des documents, la DSU est tombée, la valeur en tout cas, et fait état de 40 000 euros en plus que ce que vous avez budgété ; pareil pour la DNP, 15 000 euros en plus. Sur les droits de mutation, vous avez postulé le fait d'une baisse de 20 % qui n'est pas arrivée depuis

2008 ; en l'état, la tendance serait plutôt entre 5 et 10 % de réduction, et même le Département, dans son budget, voit une progression de 0,5 %. Cette valeur sur le budget de la Ville, c'est une réduction de 220 000 euros.

J'avais des questions par rapport à cela. Quelle est votre position sur ça ?

Quand on fait la somme de ça, ma question, vous la voyez venir, c'est par rapport aux subventions sur les associations qui ont été diminuées. Est-ce qu'on peut réaffecter ces recettes récemment parues sur les subventions aux associations ? Notamment au Sax, qui a vu sa subvention baisser, et aux associations sportives également, avec le système de double détente qui a fait mécaniquement baisser les subventions. Si on regarde par rapport à 2019, c'est 100 000 euros en moins, si on fait la somme des sports. Merci.

Marc HONORÉ

Simplement, je voudrais préciser les ordres de grandeur. On est sur un budget de 28 millions. Là, vous me parlez de 200 000 euros.

Aujourd'hui, on est — vous l'avez vue, François vous la présentée tout à l'heure — sur une CAF nette de l'ordre d'à peine 200 000 euros. Aujourd'hui, limiter les recettes, ça nous laisse une marge de manœuvre dans la mesure où aujourd'hui, tout ce qui est prévu ici — on parlait de 70 à 75 % d'augmentation du gaz et de l'électricité —, ce sont des tendances, nous n'avons pas les chiffres. Aujourd'hui, il suffit que le gouvernement décide de réaugmenter le point des fonctionnaires, comme c'est dans l'air aujourd'hui, c'est tout de suite 300 à 400 000 euros. Si vous voulez, je préfère qu'on tienne compte des recettes un peu à la baisse. Ce sera une bonne surprise si, au lieu d'avoir 200 000 euros d'autofinancement pour l'année prochaine et les investissements, que d'avoir une CAF nette négative.

On n'est pas dans la même cour. On parle de 28 millions, et vous parlez de 200 000. Aujourd'hui, si on n'a que 200 000 de marge de manœuvre, je serai content à la fin de l'année.

François DAZELLE

Juste pour préciser. C'est tout à fait ça, puisque le vrai sujet, en fait, ce sont ces fameux 184 000, même pas 200 000 euros de CAF nette qu'on a à 2023. Le potentiel mieux que l'on peut avoir — je dis bien le potentiel mieux que l'on peut avoir — sur les recettes de fonctionnement, aujourd'hui, certes, elles sont notifiées en effet tout récemment, d'une part, on l'affectera si on l'a et si on garde le même niveau de dépenses de fonctionnement.

Comme vient de le dire Monsieur le Maire, sur la partie fluide, gaz et électricité, on a fait le calcul avec l'amortisseur électricité qui est fait par l'État. Tout cela est encore bien fragile. De toute façon, la logique est de dire : « Voilà, si on a du plus, on finance de l'investissement avec. » Eventuellement même, on peut diminuer l'emprunt parce qu'en termes de bonne gestion, si on peut diminuer le recours à l'emprunt pour financer nos investissements, justement sur nos fonds propres, on le fera. La priorité pour nous là-dessus, s'il y a redéploiement en cours d'année, on va dire s'il y a un certain nombre de crédits obtenus, de fonctionnement supplémentaire, il est clair que la priorité, c'est le financement de l'investissement pour nous. C'est à la fois le financement de l'investissement aujourd'hui, mais surtout la capacité d'avoir suffisamment de marge de manœuvre pour les années qui viennent aussi. On se prépare aussi pour la suite sur ces sujets-là.

Voilà les éléments sur lesquels je peux vous répondre.

Les dépenses de fonctionnement, on a évoqué les dépenses de personnel. On sait aussi que déjà, l'enveloppe de 18,9 millions qui est proposée va être aussi compliquée à tenir, cette année. On met en place un certain nombre de moyens. Jean-François aussi est tout à fait conscient et y travaille.

Je vous rappelle qu'on a 800 000 euros d'impact extérieur gouvernemental sur le budget de la masse salariale en 2023. Il va falloir aussi tenir ces éléments-là en 2023. Les recettes supplémentaires, éventuellement par rapport à des éléments de notification, ou même sur les droits de mutation par rapport au réalisé 2022, en effet, on a diminué par rapport à ce qui était dûment constaté en 2022. On a été prudents, mais on sait que derrière, ça va être compliqué.

De toute façon, s'il y a éventuellement plus de recettes sans dégradation du niveau des dépenses, il ira principalement sur le sujet du financement de l'investissement. C'est notre volonté. On diminuera l'emprunt éventuellement ; emprunt aussi qui impacte, les années futures, la section de fonctionnement en intérêt également et en capital sur la partie investissement.

Voilà, notre logique.

Marc HONORÉ

Comme on dit, c'est de la gestion de bon père de famille.

Grégory SANCHEZ

Une question dans les annexes, là où il y a le détail des subventions. Le Sax est encore à 641 000. Je ne sais pas comment on va faire pour voter le...

Marc HONORÉ

C'est une erreur.

François DAZELLE

C'est une erreur. On avait rechangé. C'est 611.

On mettra une annexe qui sera bougée à 611.

Grégory SANCHEZ

Aujourd'hui, on ne doit pas la signer.

François DAZELLE

On ne signe pas cette page-là, on signe la dernière page.

Marc HONORÉ

On signe la dernière page, oui.

C'est une erreur matérielle, on la corrigera. Ils auront bien 611 000 euros.

Grégory SANCHEZ

J'espérais.

Vous parlez des montants, des montants, etc. Je suis d'accord sur la répartition des montants. Après, on parle en marge de manœuvre. Sur les fluides, vous n'avez aucune marge de manœuvre, par exemple. Les prix, vous les subissez ; le personnel, vous le subissez aussi.

Votre montant de subvention, c'est plutôt de 2,2 millions, 2,4 millions. Quand on parle de 200 000 euros, on est plutôt sur 10 % de la marge de manœuvre. Ce sont des sommes qui sont significatives. Effectivement, comme vous le rapportez ; vous n'avez qu'à le rapporter aux 54 millions et cela devient un filet d'eau. Ce n'est pas la question, en fait. Pour les associations, ces montants-là sont importants.

Pour chaque association, son montant de subvention est important. Effectivement, si on le resitue sur quelque chose d'énorme, on va dire que ce n'est rien du tout, mais ce n'est pas la question.

Ma question, vous avez bien compris qu'elle ne se situait pas sur la resituation globale. Elle se situe sur le montant de la subvention de l'association. C'est ce que je voulais dire.

Marc HONORÉ

Vous parliez de delta sur les recettes.

Grégory SANCHEZ

Justement, je vous ai donné l'ordre de grandeur des recettes qui étaient nouvelles par rapport à ce qui était publié.

L'ordre de grandeur, c'est plutôt 250 000 euros. C'est ce dont on parle pour le Sax et et les associations sportives. C'est ça que je voulais dire.

Marc HONORÉ

On fait régulièrement le point, comme l'a dit François DAZELLE, avec toutes les associations importantes au fil de l'eau. On a déjà, au cours des années passées, fait le nécessaire pour que les associations puissent faire face à leurs engagements. Je rappelle qu'on a su faire face de l'ordre de 200 000 euros à notre arrivée sur le CCA par exemple. On a annulé un prêt de 250 000 euros sur le CCA, par exemple.

On sait faire. On n'est pas là pour que le CCA ou le Sax ou autre organisme ferme. On aimerait effectivement qu'il y ait aussi, de leur part, une bonne gestion. Il faut savoir qu'aujourd'hui, l'argent est rare au niveau des recettes et que nous sommes très attentifs. Je ne pense pas que, dans les années à venir, les subventions aux associations vont augmenter de façon significative. Si on arrive à les stabiliser, ce sera déjà bien.

Je crois que je n'apprends rien à personne, aujourd'hui, les répercussions sont dans tous les domaines. On va avoir à passer un nouveau marché sur la restauration scolaire. Aujourd'hui, on nous annonce de 30 à 45 % d'augmentation et là, ce ne sont pas 200 000 euros, ce sera certainement beaucoup plus. Là aussi, on est obligé d'en tenir compte dans un budget et se donner des marges de manœuvre.

On parle toujours de subventions aux associations. Certes, c'est important — François l'a dit tout à l'heure — il y a 3 500 personnes qui sont adhérentes aux associations à Achères. Je dirais que ce n'est qu'une partie de nos dépenses de fonctionnement aujourd'hui.

Les dépenses de fonctionnement, je rappelle qu'il y a 2 500 gamins à l'école. Il y a 2 000 gamins, tous les jours, à l'école. Le midi, il y a toujours 2 000 enfants dans le cadre des centres de loisirs. Tout cela s'assume et ce n'est pas les 200 000 euros aujourd'hui... 30 % sur 1,6 millions sur la cantine scolaire, vous faites le total, les 200 000 sont largement déjà utilisés. Heureusement, on a prévu cette augmentation.

D'autres questions ?

Si vous voulez, aujourd'hui, on va voter le budget. Il est, je dirais, un budget sincère — on peut aussi voter un budget qui n'est pas sincère — et on verra en fin d'année la réalisation du budget. Je crois que ce budget est sincère. Je crois que là aussi, vous nous présentez toujours des problématiques de subvention des associations. Je crois que globalement, vous devriez élargir un peu votre spectre au niveau du fonctionnement et du budget de la ville.

Je rappelle quand même qu'on a présenté le ROB. Vous n'avez pas posé, l'opposition, une seule question sur la présentation des orientations budgétaires.

Laissez-moi vous dire que ça m'étonne. Quand on veut gérer une ville, quand on est soi-disant en capacité de gérer une ville, je crois qu'on doit avoir une réflexion plus globale sur le budget. Aujourd'hui, même si l'on présente un budget sincère, je crois qu'il y a effectivement des questions à poser si on s'intéresse effectivement et si on veut gérer la ville.

J'ai été étonné, et je vous le dis, qu'au niveau du ROB, vous n'avez pas posé une seule question sur le budget. C'est un moment important dans la ville et chaque année, de présenter les orientations budgétaires. C'est comme si vous aviez accepté l'orientation budgétaire qu'on a présentée.

Pas une seule question, et là, vous nous parlez de 200 000 euros sur des associations. Permettez-moi de vous dire, le budget, c'est autre chose que les 200 000 euros à donner en plus aux

associations. Je crois que là aussi, il y a quand même des interrogations à avoir sur vos possibilités de gérer la Ville d'Achères. Merci.

Grégory SANCHEZ

C'est une attaque gratuite. Merci.

Marc HONORÉ

Pardon ? C'est ma conviction. Je la partage avec le Conseil municipal.

On va pouvoir passer au vote. Qui est contre ? Merci. Qui s'abstient ? Merci.

Budget adopté.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Vu la délibération n°15 du 21 mars 2023 relative à la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire ;

Vu la délibération n°17 du 11 avril 2023 relative à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57,

Vu les résultats d'exécution du budget principal validés par le Comptable pour l'exercice 2022,

Vu les états des restes à réaliser en dépenses et en recettes validés par le comptable pour l'exercice 2022,

Vu l'avis de la Commission Finances et Développement économique du 3 avril 2023,

Considérant que le budget doit être voté avant la date limite fixée au 15 Avril ;

Considérant la nécessité d'adopter le budget 2023 reprenant la trajectoire budgétaire et le projet politique présentés lors du Rapport d'Orientation Budgétaire voté le 21 Mars dernier ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés

(5 votes contre : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE dans son ensemble le budget primitif 2023 par chapitre en dépenses et en recettes, comme suit :

Section de fonctionnement	34 370 557.39€
Section d'investissement	19 133 703.99€
TOTAL DU BUDGET 2023	53 504 261.38€

François, tu vas passer au point suivant.

017 - Reprise anticipée des résultats

François DAZELLE

Le point suivant, c'est la reprise anticipée des résultats.

Comme je vous l'ai indiqué, on ne vote pas aujourd'hui le compte administratif et sa conformité au compte de gestion, nous avons besoin de valider la reprise anticipée des résultats.

Dans la délibération, vous retrouvez les montants, heureusement d'ailleurs, que j'ai présentés. Sur le résultat d'investissement reporté, qui est un peu plus de 1 million, 1 003 736 ; le résultat de fonctionnement reporté, je vous ai indiqué qu'on était quasiment à 1,9 million, c'est 1,899 million ; on a quelques restes à réaliser. Il y a des restes à réaliser de dépenses d'investissement assez classiques chaque année et en recettes également. Pour la première fois, on a quelques restes à réaliser en dépenses de fonctionnement à hauteur de 31 000 euros.

Ces éléments-là ont été intégrés dans la construction du budget 2023. Simplement, il faut qu'on vote cette reprise anticipée, tant qu'on n'a pas voté le compte administratif et le compte de gestion qui le seront au prochain conseil au mois de mai.

Marc HONORÉ

Ce sont les restes de l'année dernière, qu'on a déjà inclus dans le budget qui vous a été présenté tout à l'heure. Le vote se fera en mai. Bien évidemment, les sommes qui ont été indiquées sont effectivement vérifiées par le trésorier avant de les inclure dans le budget.

Est-ce que vous avez des questions à poser, des remarques ? Non.

On va pouvoir passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Vu les articles L2311-5 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57,
Vu les résultats d'exécution du budget principal validés par le Comptable pour l'exercice 2022,
Vu les états des restes à réaliser en dépenses et en recettes validés par le comptable pour l'exercice 2022,
Vu l'avis de la Commission Finances et Développement économique du 3 Avril 2023,

Considérant la nécessité de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2022 afin de les intégrer au sein du BP2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés
(5 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOË Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE ET AFFECTE AU BUDGET PRIMITIF 2023 les résultats provisoires de clôture 2022 de chacune des sections tels que portés sur la synthèse ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF VILLE		2022
INVESTISSEMENT	Dépenses	14 384 946,08
	Recettes	12 521 226,59
Résultat investissement exercice		-1 863 719,49
FONCTIONNEMENT	Dépenses	31 076 153,14
	Recettes	31 531 928,51
Résultat fonctionnement exercice		455 775,37
Résultat de l'exercice		-1 407 944,12
INVESTISSEMENT	Résultat antérieur	2 867 456,09
	Résultat exercice	-1 863 719,49
Résultat global d'investissement (compte 001)		1 003 736,60
FONCTIONNEMENT	Résultat antérieur	1 443 337,02
	Résultat exercice	455 775,37
Résultat global de fonctionnement		1 899 112,39
RESULTAT GLOBAL		2 902 848,99

RAR	DEPENSES	DE	
	FONCTIONNEMENT		31 548
RAR	DEPENSES		
	D'INVESTISSEMENT		1 256 961,80
RAR	RECETTES		
	D'INVESTISSEMENT		903 343,00
	SOLDE RAR		-353 618,80
RESULTAT CUMULE CORRIGE DES REPORTS			2 517 682.19€

Point suivant.

018 - Mise à jour des AP/Conseil des Prud'hommes

François DAZELLE

Sur les AP/CP, il y a un an, le 6 avril 2022, on avait mis en place des autorisations de programme crédits de paiement sur quatre opérations :

- l'école de quartier de la Gare,
- le plan d'investissement pour les équipements scolaires,
- la construction du CTM,
- l'opération charpente de la mairie et bibliothèques.

On avait créé ces AP/CP, on les avait dotés de crédits de paiement à partir de l'année 2022 et jusqu'à leur extinction. Simplement, chaque année, on a besoin de revoir ces autorisations de programme, et notamment les crédits de paiement.

Je rappelle que seuls les crédits de paiement sont inscrits au budget. Là, on vous propose quelques modifications en précisant également, c'est un point important, vous l'avez en tableau annexe, que vous avez le coût global de l'opération, mais il y a un certain nombre d'opérations qui avaient été lancées, initiées, sur lesquelles il y a eu un certain nombre de dépenses avant qu'on vote sous le format AP/CP. C'est notamment le cas pour la nouvelle école, pour le CTM également.

C'est pour cela que dans le tableau, on vous met « Coût total de l'opération ». On a réalisé des dépenses avant la création de l'AP, vous avez, après, l'autorisation en elle-même de programmes. Nous avons revu les crédits de paiement chaque année en fonction des niveaux d'exécution.

Pour les travaux scolaires, on avait des reports ; on les a intégrés en 2023. C'est pour cela qu'au lieu d'avoir l'enveloppe de 400 000 euros que je vous ai indiqués, on a 400 000 euros plus des reports de 99 000 euros qui se rajoutent.

Après, on a recalé un certain nombre d'opérations, la nouvelle école, le CTM et également la partie charpente mairie et bibliothèque qu'on a un petit peu décalée dans le temps. On a juste ces autorisations de programme et les crédits de paiement qui vont avec. Le montant global ne change pas ; c'est important.

Marc HONORÉ

Merci. Est-ce qu'il y a des questions à poser, des remarques ? Non.

On peut voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R 2311-9 ;
Vu le Règlement financier et budgétaire adopté par délibération n°19 du conseil municipal du 6 avril 2022,
Vu la délibération n° 20 du conseil municipal 6 avril 2023 relative au vote du PPI,
Vu la délibération n° 16 du conseil municipal 11 avril 2023 relative au vote du budget 2023,
Vu l'avis de la Commission Finances et Développement économique du 3 avril 2023,

Considérant la nécessité de mettre à jour les autorisations de programme et les crédits de paiement au vu de l'évolution des travaux ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés

(5 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

ARTICLE 1 : ACCEPTE la modification des autorisations de programmes et des crédits de paiements tels que détaillés en annexe ;

ARTICLE 2 : PRECISE que les crédits de paiements ouverts au budget 2023 sont inscrits au budget 2023 sur les quatre opérations concernées.

019 - Vote des taux de fiscalité

On va passer au vote des taux. J'avais commencé à dire que 2021, 2023, il n'y avait plus de taxe d'habitation, on ne les votait plus.

En 2023, il y a eu suppression totale de la taxe d'habitation. Néanmoins, la taxe d'habitation change d'intitulé. Il y a toujours une taxe d'habitation sur les résidences secondaires. La dénomination est « Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ».

On va voter un taux sur cette résidence secondaire et on va proposer un taux de 19,23 ; ce qui était le taux des résidences principales précédemment.

François, j'ai tout dit, peut-être.

François DAZELLE

Le taux de foncier bâti ne bouge pas par rapport à 2022.

Marc HONORÉ

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Non.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1639 A du Code Général des Impôts,
Vu l'état de fiscalité 1259 FDL 2023,
Vu l'avis de la Commission Finances, Développement économique et Emploi du 3 avril 2023,

Considérant que le budget 2023 a été construit en se basant sur un maintien des taux de fiscalité directe locale à leur niveau de 2022 ;

Considérant que les taux d'imposition doivent être votés avant la date limite du 15 avril ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés

(5 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

ARTICLE UNIQUE : FIXE les taux des taxes directes locales pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 19.23%
- Taxe Foncier Bâti : 36.08 % ;

- Taxe Foncier Non Bâti :74.44 %

Point suivant : Étalement sur plusieurs exercices des charges d'assurance pour dommage ouvrage.

020 - Étalement sur plusieurs exercices des charges d'assurances pour « dommage ouvrage »

François DAZELLE

C'est une opération, on va dire comptable, qui nous permet, en fait, de caler comptablement la durée d'exécution et de bénéfice de cette dommage ouvrage, puisqu'elle est prévue et elle a été souscrite dans le cadre de la nouvelle école, à la hauteur de 45 000 euros. Elle a été décaissée, forcément, cette année, une fois, en termes de trésorerie.

Par contre, comptablement, on a la possibilité de l'amortir, sur une durée allant jusqu'à 10 ans. C'est ce qu'on vous propose pour avoir un amortissement plus progressif et plus en rapport par rapport à l'investissement.

Voilà ce que l'on vous propose avec cet étalement de dommage ouvrage sur 10 années.

Marc HONORÉ

Merci François. Est-ce que vous avez des questions ou des remarques ?

On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57,
Vu l'avis de la Commission Finances et Développement économique du 3 avril 2023,

Considérant que l'assurance « dommage ouvrage » permet aux maîtres d'ouvrages d'obtenir de la compagnie qui les assure, les sommes nécessaires pour préfinancer les travaux destinés à remédier aux dommages ou malfaçons qui peuvent apparaître dans les ouvrages, et ceci avant que ne soit déterminée la responsabilité des personnes participant à la construction ;

Considérant la nécessité de contracter une assurance dommage ouvrage pour la nouvelle école Claudie Haigneré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés
(5 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

ARTICLE 1 : ACCEPTER l'étalement de l'assurance dommage ouvrage sur 10 années.

ARTICLE 2 : PRECISER que ces opérations se traduiront comptablement par la procédure des charges constatées d'avance et que les crédits budgétaires sont ouverts au sein du BP2023.

Point suivant toujours finances.

021 - Adoption du régime budgétaire dérogatoire des provisions (opération d'ordre budgétaire et non semi-budgétaire)

François DAZELLE

Là aussi, c'est une opération comptable-budgétaire, puisqu'il s'agit de prendre un régime budgétaire pour la comptabilisation des provisions. On avait deux options possibles et on a souhaité plutôt retenir celle qui est budgétaire, comme le mécanisme d'ailleurs que vous avez vu sur les dotations aux

amortissements, où on contrebalance une dépense de fonctionnement via une recette d'investissement dans le budget de la ville.

Nous sommes partis sur la même logique pour les provisions, en considérant que, amortissements et provisions relèvent de la même enveloppe et donc de la même logique. Là aussi, c'est ce que l'on propose.

Marc HONORÉ

Merci. Des questions ? Non.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R. 2321-3,
Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57,
Vu l'avis de la Commission Finances, Développement économique du 3 Avril 2023,

Considérant qu'en vertu du principe de prudence et de sincérité, une collectivité doit comptabiliser toute perte financière probable, dès lors que cette perte est envisagée ;

Considérant qu'il est nécessaire de définir le régime budgétaire de comptabilisation des provisions ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés

(5 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

ARTICLE 1 : OPTE pour le régime budgétaire dans le cadre de la comptabilisation des provisions pour risques et charges.

ARTICLE 2 : PRECISE que ces opérations se traduiront lors de la constatation de la provision une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement de même montant en contrepartie, respectivement retracées au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » et 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections ».

Point suivant. Avenant de transfert du marché public.

022 - Avenant de transfert du marché public portant sur la fourniture, l'installation, la pose et la maintenance de mobilier urbain à vocation publicitaire

François DAZELLE

On sort du budget. La commune avait conclu, en 2012, un marché public pour la fourniture, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobilier urbain à vocation publicitaire. Il s'agit notamment des abris voyageurs et de panneaux publicitaires.

Ce marché avait été conclu pour quinze ans, en octobre 2012. A la suite de la création de la Communauté urbaine au 1^{er} janvier 2016 et au titre des compétences, croyait-on à l'époque, confiées à la CU, c'était aussi un marché qu'il fallait transférer à la Communauté urbaine, ce qui avait été fait. Or la CU, au vu d'une jurisprudence d'il y a quelque temps, assez récente d'ailleurs, indiquait que finalement, c'est une compétence et c'est un marché qui devait revenir en termes d'activité à la commune.

Là, il s'agit de valider un avenant de transfert. Il n'y a pas d'impact budgétaire direct, pas de dépense.

Il n'y avait pas de recette et pas de dépense directe côté CU ; il n'y aura pas de dépense, ni de recette directe côté Ville.

Il s'agit de retransférer et de donner ces éléments-là à la commune d'Achères, comme cela s'est produit dans d'autres collectivités, c'est la même logique pour les autres collectivités.

Marc HONORÉ

Merci. Le marché initial avait été fait en 2012 pour quinze ans, dans la mesure où il comprenait l'implantation d'abribus. Le marché a été conclu de longue durée pour amortir effectivement les abribus qui avaient été mis en place, notamment sur la rue principale.

Les recettes étant relativement modestes au niveau des publicités, il avait été décidé lors de la conclusion de ce marché, de le mettre sur quinze ans. C'est 2012, c'est ça ?

François DAZELLE

2012.

Marc HONORÉ

2027, alors.

François DAZELLE

Octobre 2012. Ça finit en 2027.

Marc HONORÉ

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Non.

On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°121 du Conseil municipal du 30 novembre 2016 portant transfert des contrats et marchés publics relatifs aux compétences transférées à la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise – Signature des avenants de transfert
VU la délibération n°2016-12-15-02 du Conseil communautaire du 15 décembre 2016 portant approbation de la liste des voies concernées au titre du transfert de la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie communautaire » ainsi que de la consistance du domaine public routier transféré,
VU la délibération n°2021-05-20-03 du Conseil communautaire du 20 mai 2021 portant définition de la consistance du domaine public routier communautaire – actualisation,
VU le marché public n°12-006 portant sur la fourniture, l'installation, la pose et la maintenance de mobilier urbain à vocation publicitaire,
VU le projet d'avenant de transfert du marché public portant sur la fourniture, l'installation, la pose et la maintenance de mobilier urbain à vocation publicitaire,
VU l'avis Choisissez un élément. de la Commission Municipale Finances et développement économique du Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Considérant que le marché public portant sur la fourniture, l'installation, la pose et la maintenance de mobilier urbain à vocation publicitaire relève de la compétence communale.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant de transfert du marché public pour la fourniture, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains à vocation publicitaire.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

ARTICLE 3 : DECIDE que M. le Maire, par délégation, sera chargé de prendre, conformément aux règles applicables notamment aux marchés publics, toutes décisions concernant l'exécution et le

règlement dudit marché ainsi que toutes décisions concernant ses avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Ensuite, on va passer à Annie DEBRAY-GYRARD, sur le projet du plan partenarial de gestion du logement social et d'information sur les demandeurs élaborés par la C.U GPSEO.

023 - Projet de plan partenarial de gestion de logement social et d'information des demandeurs élaboré par la CU GPSEO

Annie DEBRAY-GYRARD

Oui, c'est tout à fait ça, merci Monsieur le Maire.

Bonsoir chers collègues. Je vais vous demander de donner un avis sur le projet de plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs qui est élaboré par GPSEO.

Je vais vous faire un petit préambule avant le PowerPoint.

La Communauté urbaine a élaboré un projet de plan partenarial, on va dire le PPGID — comme ça, ce sera plus facile — qu'elle soumet à l'avis des communes. Ce projet a été, bien sûr, présenté en conférence intercommunale du logement, réunie en séance plénière le 9 novembre 2022.

Les lois pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové, la loi ALUR 2014 et la loi sur l'égalité et la citoyenneté 2017 ont instauré une importante réforme dans la gestion de demandes de logement social et des attributions de logements sociaux. La loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, plus communément appelée la loi Elan, est venue compléter et amender certaines dispositions, fin 2018, puis la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, appelée 3 DS en 2022.

La communauté est donc devenue le chef de file d'une politique territorialisée des attributions destinée à garantir un meilleur accès au parc social des ménages les plus défavorisés, à améliorer la mixité sociale au travers d'un rééquilibrage du peuplement du parc social. Cette politique intercommunale est portée par la CIL, la Conférence intercommunale du logement. Le rôle de cette instance partenariale est ainsi de fixer :

- des objectifs en matière d'attribution et de mutation,
- les modalités de relogement des publics prioritaires,
- les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires des droits de réservation.

Ce document est élaboré, comme vous le voyez, avec l'ensemble des 73 communes qui composent le GPSEO, en particulier avec celles qui disposent d'un patrimoine social et celles concernées par la géographie prioritaire :

- les élus et les services de la communauté urbaine,
- les bailleurs sociaux présents sur le territoire,
- l'AORIF, c'est-à-dire l'association professionnelle au service des logements sociaux d'Ile de France,
- Action Logement, plus communément appelée le 1 % patronal,
- les services de l'État, dont la Direction régionale interdépartementale de l'hébergement et du logement,
- la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités,
- la Direction départementale des territoires,
- les associations comme, pour nous, le Lien Yvelinois par exemple,
- les autres partenaires œuvrant en faveur de l'accès au logement social, notamment l'Agence départementale d'information sur le logement, plus communément appelée l'ADIL.

Les objectifs du PPGID — je rajoute le I parce que ça veut dire Information du demandeur et Dieu sait si on en fait dans cette ville — sont conformes bien sûr au Code de la construction et de l'habitation. Cela définit, en fonction des besoins et des circonstances locales, les orientations destinées à assurer la gestion partagée de la demande, à satisfaire le droit et à l'information des demandeurs du logement social.

Le plan doit fixer, pour chacune des actions permettant de mettre en œuvre ces orientations, la liste des partenaires qui y contribuent, c'est-à-dire les organismes bailleurs, l'État et les autres réservataires de logements sociaux et, le cas échéant, d'autres personnes morales intéressées.

Conformément à l'article 441-2-8 du Code de la construction et de l'habitation, la mise en œuvre du plan a fait l'objet de conventions signées entre la communauté urbaine et les organismes bailleurs, l'État, les autres réservataires de logements sociaux et éventuellement, les personnes morales et intéressées.

Le suivi et le pilotage de ce plan partenarial de gestion du demandeur et d'information pour la demande de logement social

La communauté urbaine assure le suivi, par le biais de la Conférence intercommunale du logement qui se réunit tous les ans. Une évaluation à mi-parcours à l'issue des trois premières années et un bilan final seront réalisés par la Communauté urbaine. Ils associeront l'ensemble des partenaires et seront adressés aux services de l'État. Les différents bilans auront pour objectif de dresser le bilan des actions prévues au plan partenarial de gestion et d'information du demandeur, de mesurer les effets des actions mises en œuvre sur les objectifs fixés et, le cas échéant, de modifier le plan partenarial par voie d'avenant.

Un petit focus sur le parc social au sein de la CU GPSEO

(Je vais vous faire après un petit focus sur la ville d'Achères).

- 44 621 logements locatifs sociaux publics, soit 27,2 % de résidences principales, concentrés pour moitié sur quatre communes : Mantes-la-Jolie, Poissy, Les Mureaux et Achères ;
- deux tiers du parc sont composés principalement de T3 et T4 ; une forte tension sur les petits logements ;
- une grande disparité constatée en matière de loyer ;
- un stock de demandes sur une commune de GPSEO en premier choix au 31 décembre ; les gens qui ont en premier choix une commune de GPSEO sont 20 900 demandes. Sur ces 20 900 demandes, il n'y a que 3 195 demandes satisfaites ;
- une faible mobilité et un niveau de vacance faible ;
- en 2021, 29,4 % des attributions pour des ménages prioritaires et 15,5 des attributions pour des ménages DALO.

Les cinq orientations en matière d'information et d'accueil du PPGID, c'est :

- renforcer la connaissance partagée du parc social, de son occupation, de la demande et des attributions de logement social ;
- organiser un parcours clair pour le demandeur de logement et garantir l'accès à une information fiable, de qualité et harmonisée sur l'ensemble du territoire ;
- améliorer le rapprochement entre l'offre et la demande par une gestion partagée et partenariale des attributions ;
- mieux prendre en charge les demandes de mutation et les relogements liés à la rénovation urbaine en renforçant la coopération entre les bailleurs et les réservataires ;
- organiser le partenariat pour une prise en charge partagée des demandeurs prioritaires, dans le respect des principes de mixité.

Pour chacune de ces orientations, un plan d'action et un calendrier sont définis.

Enfin, le projet de PPGID détaille l'organisation des instances, les modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation du plan. Ce plan est établi pour 6 ans. Le projet de PPGID s'applique aux bailleurs possédant ou gérant du patrimoine sur le territoire, ou réservataires de ce patrimoine dans la

communauté urbaine, les communes, l'État, Action Logement et, le cas échéant, aux autres collectivités territoriales ou personnes morales intéressées.

Je vous propose donc :

- de donner un avis favorable au PPGID élaboré par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et tout autre document relevant du PPGID,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les moyens nécessaires à la mise en œuvre par la commune des actions relevant du PPGID.

Monsieur le Maire, si vous pouvez nous faire voter, je donnerai après un petit focus typiquement achérois, pour informer nos collègues.

Marc HONORÉ

Vous pouvez le faire.

Annie DEBRAY-GYRARD

Je peux le faire tant que j'y suis. Il n'y a pas de souci.

Je voulais vous dire que sur Achères, nous sommes un gros centre d'information des demandeurs de logement. Nous avons, en termes de demandes de logement, au 31 décembre 2022, 1 194 demandes de logement actives pour lesquelles le demandeur recherche Achères parmi huit localisations.

Sur ces 1 194 demandes, il y a 855 demandes de logements enregistrées pour des demandeurs habitants Achères et recherchant Achères. Il y en avait 848 en 2021, cela reste sensiblement stable.

En 2022, le service logement a enregistré 152 nouvelles demandes de logement. Depuis juin, Les premières demandes constituant leur dossier auprès du service logement font systématiquement l'objet d'un rendez-vous pour expliquer le déroulement de la démarche et vérifier la parfaite constitution du dossier. C'est typiquement l'une des émanations du PPGID, puisque c'est informer au mieux le demandeur pour qu'il puisse savoir comment sa démarche va se dérouler.

J'ai reçu, et j'en suis navrée, beaucoup moins de gens que l'année dernière, mais il ne vous aura pas échappé que j'ai eu quelques petits soucis de locomotion ces derniers temps. J'ai reçu 62 demandeurs. Ce sont des demandeurs qui sont inscrits depuis très longtemps et qui veulent savoir pourquoi leur dossier n'avance pas. C'est à la demande de chaque personne qui veut être reçue par l'élu.

Notre contingent Ville comprend 840 logements. Il faut que je vous dise que, pour prendre une échelle de 10 logements, nous sommes réservataires de 2 logements, la préfecture de Trois et Action Logement, anciennement 1 % patronal, de 5. Quelquefois, les gens nous disent : « J'ai vu un T4 qui s'est libéré à tel étage. » Nous n'en avons pas forcément connaissance si ce n'est pas sur notre contingent. Sur notre contingent, en plus, il y a peu de rotations, puisque — je vais vous en parler tout à l'heure — les gens, quand ils ont des logements qui leur conviennent, ils les gardent et on a peu de rotations.

A ce sujet, nous avons eu cette année, pour 2022, 47 logements à attribuer, c'est-à-dire 47 logements seulement qui se sont libérés sur les 840. Nous avons attribué 37 logements en mairie et 4 logements sur d'autres contingents. On a dû rendre 6 logements.

Nous avons relogé 41 familles dans les 47 logements vacants. On a dû rendre 6 logements, soit par manque de candidats. Sur notre contingent, soit les logements étaient trop hauts, soit dans des immeubles qui ne convenaient pas. Enfin bref, quand vous mettez 7, 8, 9 candidats sur un logement et que personne ne le veut, vous le rendez au bailleur parce que ce logement n'est pas forcément accepté par les gens ; ou des reprises par le bailleur pour vendre le bien. Il y a des bailleurs qui vendent leurs biens. Nous avons rendu 6 logements.

Ce taux de rotation, cette année, était de 4,88 %.

En 2022, on a attribué 47 logements sur le contingent municipal ; ce qui n'empêche pas qu'on a aussi contribué dans les commissions d'attribution de logements, à d'autres affectations privilégiant toujours les Achérois, rien que les Achérois et que les Achérois. À savoir que, quand sur les logements en préfecture, on nous demande notre avis, on a un dispositif qui s'appelle les accords collectifs départementaux.

C'est-à-dire que quand on me propose un demandeur de logement qui arrive avec deux adolescents et un enfant en bas âge, un monsieur qui travaille à Noisy-le-Sec — je vous en ai déjà parlé à d'autres moments — qui va perdre son travail, les enfants vont être déracinés et il vient de Lognes, j'ai tendance à vouloir un peu *dealer* avec un Achérois qui est en difficulté pour la même typologie de logement.

Sur ces 47 logements, on a fait 22 demandes d'accords collectifs départementaux qui nous ont permis justement de *dealer* les DALO arrivant de l'autre bout de la région Île-de-France.

Sur les demandes prioritaires, on a labellisé 11 familles qui ont été relogées. Sur les 22, il y en a 11 qui ont été labellisées accords collectifs départementaux, qui ont été relogés sur le contingent préfectoral sur Achères et 2 autres familles sur d'autres communes. On a eu une seule reconnaissance DALO achérois, à savoir que malgré nos gros efforts pour demander aux gens de constituer des dossiers DALO, les gens ne vont pas toujours jusqu'au bout de la démarche et on a peu de DALO ; nous n'avons eu qu'une seule demande de DALO cette année.

Nous arrivons quand même, par rapport à ce que nous avons réalisé cette année, à un taux de 30 % de relogements dits prioritaires.

Voilà, chers collègues.

Marc HONORÉ

Merci de ces précisions, notamment sur Achères. Est-ce que vous avez des questions à poser sur ce projet de partenariat avec la CU GPSEO ? En ce qui concerne les logements ? Non.

On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la construction et de l'habitation, notamment son article L441-1-5,
VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi « ALUR », notamment son article 97,
VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,
VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi « ELAN »,
VU la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi « 3DS »,
VU la délibération n°CC_2016_03_24_36 du Conseil communautaire du 24 mars 2016 portant lancement des procédures de création de la conférence intercommunale du logement, d'élaboration de la convention d'équilibre territorial et du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs,
VU le projet de plan partenarial de gestion de logement social et d'information des demandeurs (PPGD) élaboré par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise,

Considérant que dans le cadre de sa compétence habitat, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise doit élaborer et mettre en place un plan partenarial de gestion de logement social et d'information des demandeurs,

Considérant que dans le cadre de la procédure d'élaboration du plan partenarial de gestion de logement social et d'information des demandeurs, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise doit recueillir l'avis des communes,

Considérant que l'avis des communes doit être rendu avant le 30 avril 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés

(5 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOË Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

ARTICLE 1 : DONNE un avis favorable au projet de plan partenarial de gestion de logement social et d'information des demandeurs (PPGD) élaboré par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer les conventions et tous autres documents relevant du PPGD

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire à engager les dépenses et les moyens nécessaires à la mise en œuvre par la commune des actions dont elle se saisie et relevant du PPGD

C'était le dernier point à l'ordre du jour. Il y avait deux questions qui ont été déposées, deux questions écrites. Si vous voulez bien nous en faire part.

Questions :

Grégory SANCHEZ

Je vais juste revenir sur ce que vous avez dit tout à l'heure, sur le fait que l'on ne posait pas de question. Je pense que sur tous les sujets, on a déjà posé des questions et on sait ce qu'il en est.

Je voudrais juste revenir sur la question du marché de cantine. On a demandé les documents, on ne les a toujours pas. Nous posons des questions, nous n'avons pas les réponses.

Sur l'étude comparative que nous avons demandée, suite au basculement de la crèche en liaison froide ; l'étude comparative entre le coût actuel et le coût en liaison froide, pareil, on l'a demandée, on ne l'a pas.

J'imagine qu'elles vont bientôt arriver, puisque vous l'évoquez. Pas de remarque, pas besoin de faire les yeux au ciel ou quoi. C'est juste des questions qu'on a posées. On nous a promis les réponses, on ne les a pas.

François DAZELLE

Sur le marché de restauration scolaire, je l'ai évoqué au précédent Conseil municipal, puisqu'on a lancé le marché, comme je vous l'avais indiqué, comme je vous l'avais écrit plusieurs fois, d'ailleurs, avec un certain nombre d'éléments.

Après, j'ai indiqué que le marché allait être lancé là, puisqu'on était dans un timing très serré. Je redis ce que j'ai dit au dernier conseil. Le cahier des charges a été élaboré avec les services, avec les élus.

Grégory SANCHEZ

Ce n'est pas ça que je vous ai demandé. Ce que je vous demande, ce n'est pas ça.

François DAZELLE

Non, mais le cahier des charges, vous ne l'aurez pas.

Grégory SANCHEZ

On est tenu de l'avoir.

François DAZELLE

Le cahier des charges, pas du tout. C'est un document préparatoire.

Grégory SANCHEZ

Je vous ai demandé s'il était fini, vous m'avez dit « Il est fini. »

À partir du moment où il est fini, on doit l'avoir.

François DAZELLE

Il va être mis en ligne, donc il va être à la disposition de tout le monde. C'est dans le cadre de la mise en concurrence. Ce sont les marchés publics.

Grégory SANCHEZ

S'il est fini, vous pouvez nous l'envoyer.

François DAZELLE

Vous l'aurez comme tout le monde. Vous l'aurez dans le cadre de la mise en concurrence.

Cela fait partie, après, de la gestion communale. C'est notre responsabilité de faire les documents et de les valider.

Grégory SANCHEZ

Et de les envoyer aux conseillers municipaux.

François DAZELLE

Non, ce n'est pas un document communicable au Conseil municipal. C'est un cahier des charges qui a été travaillé, qui va être mis en ligne pour les entreprises qui vont répondre, qui a fait l'objet d'un certain nombre d'allers-retours. Après, la délibération présente les éléments sur lesquels on vous demande de sélectionner les offres, les candidatures, les critères, les sélections, tout le timing.

En plus, personnellement, je vous ai quand même donné pas mal d'informations là-dessus.

Après, le cahier des charges, il sera mis à disposition des entreprises comme dans n'importe quelle mise en concurrence. Dans toutes les villes, ça se passe comme ça ; dans toutes les villes. La responsabilité de l'organe dirigeant est de mettre en place ces choses-là.

Grégory SANCHEZ

Je n'ai pas dit le contraire.

François DAZELLE

Vous l'aurez quand il sera à disposition.

Grégory SANCHEZ

Je prends acte que j'irai le chercher.

François DAZELLE

Sur la plate-forme de mise en concurrence.

Grégory SANCHEZ

Et l'étude pour la liaison froide de la crèche ?

[... *Echanges inaudibles entre François DAZELLE et Grégory SANCHEZ...*]

Grégory SANCHEZ

Je relaie la question émise par Louis-Armand, qui ne peut pas être là ce soir :

« Monsieur le Maire, une nouvelle fois, un cirque, proposant un spectacle avec des animaux sauvages, s'est installé en ville. Nous vous avons interpellé à ce sujet en 2021. Votre réponse avait été que le cirque en question n'avait pas informé les services de la mairie qu'ils avaient des animaux sauvages et que donc l'autorisation avait été donnée sur la base de mauvaises informations. Vous aviez également rappelé la demande du préfet d'être compréhensifs et de laisser le temps aux propriétaires de se conformer à la loi.

Il nous semble que ce soit le même cirque qui récidive aujourd'hui avec un spectacle de tigres, un an et demi plus tard, signe que le gestionnaire n'a pas anticipé la mise en conformité avec la législation.

La pétition concernant l'interdiction des cirques avec animaux sauvages sur Achères a atteint aujourd'hui plus de 40 000 signataires. Nous nous doutons que l'intégralité des habitants de notre commune ne l'a pas signé, mais c'est bien le signe qu'il y a une forte demande pour que notre ville n'accepte plus les cirques, exploitant des animaux sauvages, sur son territoire et laisse la place à des spectacles dans l'air du temps et compatible avec le changement des mentalités.

Monsieur le Maire, pourquoi avoir autorisé l'installation de ce cirque ? Allez-vous vous engager, comme le demandent vos concitoyens, à ne plus accepter ce type de spectacles ? »

Marc HONORÉ

Merci de votre question. Ce sera à peu près la même réponse que l'année dernière, à une différence près qu'effectivement il y a des animaux sauvages qui sont près. On a eu encore un rappel récemment en 2021 du gouvernement et de la préfecture qui nous dit, tout simplement, le cadre réglementaire en vigueur :

« Il est crucial de noter que ces mesures d'interdiction ne sont pas en vigueur à ce jour.

Une période de transition a ainsi débuté et s'achèvera avec l'entrée en vigueur des interdictions. Cette période de transition est nécessaire pour les animaux comme pour les cirques et les femmes et les hommes qui y travaillent. Durant cette période transitoire, les cirques peuvent continuer d'exercer comme aujourd'hui leur activité légale, encadrée et contrôlée.

La volonté du gouvernement est de soutenir et d'accompagner les professionnels de cette transition, notamment en assurant la pratique sereine dans les différentes communes concernées. »

Ensuite, en 2021, on a eu un rappel également du ministère de l'Intérieur, le 8 décembre 2021, qui nous disait que :

« Suite au vote de la proposition de loi votée contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes, une interdiction de la présentation d'animaux d'espèces non domestiques dans les spectacles de cirque dans un délai de sept ans a été adoptée [c'est-à-dire 2028]. Le délai de transition d'ici à l'interdiction devra être mis à profit pour permettre l'adaptation progressive des professionnels concernés et la mise en œuvre du plan d'accompagnement que le gouvernement construit pour les aider dans cette transition et pour trouver des solutions pour les animaux et pour les hommes visés par l'interdiction ci-dessus. »

Je me conforme à la loi. Aujourd'hui, rien n'interdit les cirques avec animaux sauvages.

La réponse est claire. Je le pense.

Grégory SANCHEZ

Je peux passer à la deuxième question ?

Marc HONORÉ

Oui, bien sûr, vous pouvez passer à la deuxième.

Grégory SANCHEZ

Nous avons appris la volonté de fermer des classes à la rentrée 2023-2024.

Or, nous savons tous, que le nombre d'enfants par classe, plus il est bas, meilleurs sont les apprentissages des élèves. Cette mesure ira donc dans le mauvais sens. Quelle est la position de la majorité municipale sur ces fermetures annoncées et quelles seront les actions ?

Marc HONORÉ

La position de la mairie est identique à celle que vous venez de dire, moins, il y a d'enfants dans les classes, meilleur l'enseignement est. Il faut savoir que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on se bat. Depuis 2018, quatre classes qui ont été ouvertes en maternelle et trois classes en élémentaire.

Aujourd'hui, c'est un combat quotidien avec les inspecteurs de l'Éducation nationale. Depuis quelque temps, on avait un inspecteur de l'Éducation nationale qui était très à l'écoute de nos problématiques. Je rappelle que l'année dernière, nous avons eu trois ouvertures de classes en élémentaire et une ouverture de classe en maternelle. Depuis 2018, on a eu quatre classes en maternelle, trois classes en élémentaire, puisqu'il y en avait une de fermée à Joliot-Curie, il y a deux ans ; il y a quatre qui ouvraient et une qui fermait, donc trois classes ont ouvert. C'est un combat quotidien. Tout repose sur le nombre d'inscrits, bien évidemment.

Aujourd'hui, l'Éducation nationale nous a fait part de leurs prérogatives, c'est-à-dire de leurs décisions à ce jour, d'ouvrir une classe en élémentaire, d'en fermer une à Freinet et d'en ouvrir une à Joliot-Curie, qui avait été fermée il y a deux ans, et de fermer deux classes en maternelle et d'ouvrir une classe en maternelle, c'est-à-dire une classe en plus. Globalement, cela ferait une classe en moins sur les maternelles et pas de fermeture globale sur les élémentaires.

Bien évidemment, aujourd'hui, on n'est pas restés les bras ballants. On n'a pas effectivement attendu cette décision et cette demande. Aujourd'hui, on est sur le pont dans chaque école. Il y a toujours des inscriptions qui se font et on doit revoir l'inspecteur d'ici un mois et aussi à la rentrée. Aujourd'hui, en moyenne, sur les classes maternelles, sur toutes les écoles, nous sommes à 25,60 — je rappelle que la norme, c'est 32,5 — on est en dessous de la norme pour l'école maternelle, et sur les primaires, nous sommes à 24,74 pour une référence à 27,5.

Grégory SANCHEZ

32,5 en maternelle !

Marc HONORÉ

32,5, la référence maternelle, oui.

Nous sommes à 25,6 malgré les fermetures. J'ai tenu compte des fermetures et ouvertures.

En fonction du nombre d'enfants à date, nous sommes à 25,6, et 24,74 pour les élémentaires. Aujourd'hui, la plus chargée, après ces fermetures, c'est Célestin Freinet. Aujourd'hui, on a, je dirais, quelques points de vigilance, notamment Célestin Freinet, comme vous le pensez bien.

On va revenir vers l'inspecteur qui est un nouvel inspecteur qui vient d'arriver et qui, je pense, n'a peut-être pas pris encore tout à fait la dimension de la ville d'Achères. On va lui expliquer un peu la dimension de la ville d'Achères. On a un rendez-vous qui est prévu déjà avec lui. Si on n'arrive pas à obtenir satisfaction, on demandera un rendez-vous au DASEN qui, chapeaute l'ensemble de l'Éducation primaire.

Les chiffres aujourd'hui ne sont pas arrêtés. Les fermetures et ouvertures ne sont pas définitives, c'est une proposition de fermeture. Cela va se faire avec les chiffres qui, pour la maternelle, sont en baisse et pour le primaire, sont stables.

Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui. Sachez bien que l'objectif que vous avez énoncé tout à l'heure, c'est le nôtre également. C'est pour cela qu'on s'était battu pour avoir quatre classes supplémentaires il y a deux ans.

Aujourd'hui, on est dans cette situation. À mon avis, pour la maternelle, cela va être un peu compliqué, je pense — on ne va pas laisser tomber — parce qu'on est largement en dessous des normes de l'Éducation nationale, en moyenne. Il n'y a pas une classe qui dépasse. Le plus haut, c'est 26 pour une référence à 32,5.

Grégory SANCHEZ

Je ne sais pas où il y a 32,5, mais cela ne doit pas bien se passer.

Marc HONORÉ

Si, c'est 32,50.

Grégory SANCHEZ

Non, mais je vous parle de la norme. Ce que je veux dire, c'est que, s'il y a une classe à 32,50, ça doit être un enfer. Il faut se battre absolument contre toutes les fermetures de classes.

Marc HONORÉ

On est à 25,60 et au plus haut, on est à 26.

Grégory SANCHEZ

C'est déjà beaucoup.

Marc HONORÉ

Je ne vous dis pas le contraire. On peut descendre.

Aujourd'hui, l'enveloppe que nous avons aujourd'hui, c'est sur les 14 groupes scolaires. Sur les 104 classes, on a aujourd'hui une classe en fermeture, éventuellement.

Grégory SANCHEZ

Non, vous avez trois classes ?

Marc HONORÉ

En net. Nous sommes d'accord.

Croyez qu'on va continuer à se battre et que les chiffres, on les prend chaque semaine en fonction des inscriptions, puisque les inscriptions seront définitives en septembre, bien évidemment. On a rendez-vous fin mai, début juin avec l'inspecteur. Si ça ne va pas, on demandera un rendez-vous au DASEN, courant juin.

Grégory SANCHEZ

Quel est votre objectif ? D'être en net à zéro ou d'être en net à plus deux ou plus trois ?

Marc HONORÉ

Déjà, si on est à zéro, je pense que ce sera bien.

Grégory SANCHEZ

Oui, mais c'est un problème. C'est quand même un problème, notamment Joliot-Curie, on se rend compte que deux ans après, on rouvre.

Marc HONORÉ

Pardon ?

Grégory SANCHEZ

On se rend compte que, deux ans après, on rouvre. Ce qu'on avait dit à l'époque ! Cela veut dire qu'il y a eu un an fermé. Quel intérêt ?

Marc HONORÉ

Les choses évoluent. Les effectifs évoluent.

Aujourd'hui, Joliot-Curie, après ouverture, on va être à 23,70. C'est l'école qui va être la plus basse de l'ensemble du groupe scolaire élémentaire, avec les chiffres d'aujourd'hui ; je ne présume pas des chiffres qui vont être atteints fin juin. Aujourd'hui, c'est l'école qui a le taux de fréquentation par classe, le plus bas, 23,70.

Grégory SANCHEZ

Ça, vous le faites à la moyenne de l'école ?

Marc HONORÉ

C'est aussi à l'Éducation nationale de s'organiser et de mettre les moyens en face. On n'est pas maître de l'Éducation nationale et de l'organisation à l'intérieur des écoles. On est bien d'accord.

Grégory SANCHEZ

L'effectif ne dépend ni de la mairie ni de l'Éducation nationale. On parle du nombre d'enfants en CP ou en CE1 ou en CE2. On ne fait pas une moyenne en prenant la totalité divisée par le nombre de classes.

Marc HONORÉ

C'est comme ça que pratiquent toutes les villes. Aujourd'hui, il y a une moyenne par école.

Est-ce que vous êtes capable aujourd'hui de connaître la répartition des classes ?

Grégory SANCHEZ

Les directeurs le savent, oui.

Marc HONORÉ

Dans toutes les écoles ?

Grégory SANCHEZ

Bien sûr. Chaque directeur le sait, évidemment.

Marc HONORÉ

Le directeur le sait, mais c'est son organisation à lui.

Grégory SANCHEZ

Il ne peut pas décider qu'un élève qui a un niveau de CE1, il ne va pas le mettre en CM2. Il sait quel effectif il a par classe.

Marc HONORÉ

Il y a aussi des possibilités de classes à double niveau.

Grégory SANCHEZ

Vous me faites dire ce que je ne veux pas dire.

Marc HONORÉ

Ce n'est pas demain qu'on va avoir 20 élèves par classe sur l'ensemble des élémentaires et l'ensemble des maternelles. Il faut être réaliste. Quand vous connaissez les difficultés de recrutement au niveau de l'Éducation nationale.

Si aujourd'hui on arrive à conserver notre nombre de classes avec une baisse des effectifs, on sera content. Il faut aussi voir la réalité en face.

Grégory SANCHEZ

Là-dessus, on n'est pas contre vous. On voudrait se battre avec vous pour maintenir les classes. On vous l'a déjà répété la dernière fois quand on est venu pour Juliot-Curie, on était dans cette démarche-là. Ce n'est pas une démarche en disant... N'inversez pas les rôles. On est très positif sur la démarche d'aller se battre pour défendre les effectifs bas par classe, parce qu'on sait que c'est ça qui est déterminant. Tout se passe entre la maternelle et la primaire. Après, c'est joué. Les enseignants vous le diront.

Battons-nous pour que nos effectifs soient les plus bas possible, bec et ongles, parce que c'est là que cela se joue. Et sur Achères, il faut que cela se joue là. Il n'y a rien d'autre.

Après, on peut dire : « En net, en plus, c'est l'organisation des instituteurs. » Ce n'est pas tout à fait vrai parce qu'on ne peut pas faire ce qu'on veut sur les doubles niveaux.

Marc HONORÉ

Nous, non plus, on ne peut pas faire, malheureusement ce qu'on veut.

Grégory SANCHEZ

On vous propose notre aide pour aller voir l'inspecteur ou voir le DASEN, s'il faut.

Marc HONORÉ

L'inspecteur, on va le voir, on a rendez-vous avec lui. On vous tiendra au courant de l'évolution de nos démarches.

C'est tout ?

En plus, il n'y a pas de débat.

Grégory SANCHEZ

Je n'ai toujours pas vu où c'était écrit.

Marc HONORÉ

Pardon ?

Grégory SANCHEZ

Je n'ai toujours pas vu où c'était écrit.

Marc HONORÉ

Si, c'est écrit.

Grégory SANCHEZ

Montrez-le-moi ! Montrez-le-moi qu'il n'y a pas de débat. Ça n'est écrit nulle part.

Marc HONORÉ

On va vous donner la date du prochain Conseil municipal. Ce sera le 16 mai à 20 heures pour l'élection de la Rosière. Si vous avez des candidates, vous pouvez nous les envoyer. Il faut être majeure.

Mairie d'Achères - Conseil Municipal du 11 avril 2023

A 20 heures, l'élection de la Rosière et à 20 heures 30 le Conseil municipal. En vous souhaitant une bonne soirée.

La séance est levée à 22 heures.